Publié le 03/07/2024

ID: 004-200072304-20240625-D2024\_94-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Séance du 25 juin 2024

# **DELIBERATION N°2024/94**

REGIE UBAYE SKI - SITE DU SAUZE - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION SUD - ETUDES POUR LA CREATION D'UN LOCAL DE DEPOT D'EXPLOSIFS.

# Date de convocation : 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES. Présidente.

#### Nombre de conseillers :

En exercice: 26 Présents: 19 Absent(s): 7

> dont suppléé(s): 1 dont représenté(s): 4

#### Résultat du vote :

Votants: 24

dont « pour »: 24 dont « contre »: 0 dont « abstentions »: 0

### PRESENTS:

Mmes ALLEMANDI Florence, BARDIN Régine, DONNEAUD Chantal, GARCIER-RICHAUD Hélène, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, PIGNATEL Agnès et REYNAUD Sandra.

MM. BOUGUYON Yvan, CAPEL Denis, FORTOUL Jacques, GASTON Arnaud, ISOARD Bernard, MARTIN Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ORTUNO Miguel, PELLOUX Jacques, REYNAUD Frédéric, et TRON Jean-Michel.

#### **ABSENTS EXCUSES:**

Mmes BANCILLON BOË Fabienne, GARCIER Clarisse (pouvoir à ORTUNO Miquel), MATTERA Wendy et VAGINAY RICOURT Sophie (pouvoir à BOUGUYON Yvan).

MM. BARNEAUD Christophe (pouvoir à ALLEMANDI Florence), FRANQUEBALME Jean-Pierre (pouvoir à GASTON Arnaud) et **OLIVERO** Albert (suppléé par MARTIN Jacques)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BARDIN Régine

ID: 004-200072304-20240625-D2024\_94-DE

Publié le 03/07/2024

C.C.V.U.S.P. - Séance du 25 juin 2024

Ordre n°7

Délibération n°2024/94

Classification ACTES: 7.5 Subventions

# OBJET: REGIE UBAYE SKI - SITE DU SAUZE - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION SUD - ETUDES POUR LA CREATION D'UN LOCAL DE DEPOT D'EXPLOSIFS

Le Conseil Communautaire.

CONSIDERANT l'existence d'un Plan d'Intervention et de Déclenchement des Avalanches (PIDA) sur le domaine skiable du Sauze. Celui-ci garantit la sécurisation des pistes de ski et remontées mécaniques avant l'ouverture au public, et permet également aux personnels de la station d'assurer les opérations de maintenance en sécurité.

**CONSIDERANT** la nécessaire utilisation d'explosifs permettant le déclenchement des avalanches. En effet la station du Sauze utilise un CATEX et un Canon avalancheur pour mettre en œuvre son PIDA.

CONSIDERANT la nécessité de se mettre en conformité avec la règlementation en vigueur sur le stockage des matériaux explosifs, en construisant à proximité du domaine skiable un local dédié. La station du Sauze conventionne à ce jour avec les stations de Pra Loup et Montclar pour assurer le stockage de ces explosifs, mais ce fonctionnement reste transitoire et dérogatoire.

VU les propositions techniques et financières concernant la réalisation d'une analyse de faisabilité d'implantation, du dossier de déclaration et d'une étude de sécurité du travail d'un futur dépôt de stockage de produits explosifs d'une capacité totale inférieure à 100kg.

CONSIDERANT le montant prévisionnel des études estimé à 30 000 € HT :

VU l'avis favorable du Conseil d'Exploitation réuni le 18 juin 2024 ;

Sur proposition de M. Denis CAPEL, Vice-président en charge du pôle Attractivité 4 saisons, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **DONNE** son accord pour la mise en œuvre de ce projet.
- AUTORISE la Présidente à signer tout document afférent à cette opération.
- **SOLLICITE** de la région SUD PACA l'attribution d'une subvention la plus élevée possible dans le cadre du « Contrat stations 2030 »
- SOLLICITE de la région la possibilité de commencer la mise en œuvre ce projet avant la réception de l'arrêté de subvention.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu des subventions sollicitées ci-dessus, pourrait s'établir comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant (HT)	RECETTES PREVISIONNELLES (HT)	Montant
Analyse de la faisabilité d'implantation du dépôt	7 000 €	Contrat station Région SUD 50%	15 000 €
Dossiers de déclaration études et sécurité du travail	15 000 €		
Dossier d'agrément technique	3 000 €	Autofinancement CCVUSP Régie Ubaye Ski 50%	15 000 €
Mission de vérification obligatoire	5 000 €		
TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES	30 000 €	TOTAL PRODUITS PREVISIONNELS	30 000 €

RAPPELLE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 de la Régie Ubave Ski en section d'investissement, chapitre 21 dépenses et chapitre 13 recettes,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois les

Pour extrait conforme,

an que ci-dessus. La Présidente. Mme Elisabeth JACQUES

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.